

M. 1774.6.27
 Lan de grace mil sept cent cinquante
 quatorze le vingt septieme jour du mois de juin
 apres la publication de trois bans de mariage
 par deux dimanches Et la feste de saint jean
 baptiste Consecutivement tant dans cette paroisse
 que dans les paroisse de Lettre diocese de Boulogne
 Et d'halennes entre pierre joseph Vignart jeune
 homme majeur natif de la paroisse de St hilaire
 Et demourant depuis longtems dans la paroisse de
 Lettre diocese de Boulogne fils de francois joseph
 Et de marie Therese Pallet d'une part Et jeanne
 francoise Croignart fille mineure de cette paroisse
 de Wignacourt ayant demuree un an Et demi dans la
 paroisse de Lettres Et avant demeure depuis dans la
 paroisse d'halennes L'espace de trois mois, fille legitime
 de jean baptiste Et d'angelique francoise Lesieur
 d'autre part Et n'ayant reconnu aucun empchement
 a leur mariage de soussigne nostre Curé de cette
 paroisse du consentement des peres Et meres respectifs
 Les ay die Et conjoint par les liens sacres du
 sacrement de mariage en presence de nicolas
 francois franc francois benoit Vignart frere au
 mariant charles Bernard deuchtre Cousin maternel
 de la mariante Et jacques joseph foulon qui ont
 tous signes avec moy pierre joseph Vignart, jeanne
 francoise Croignart Et francois benoit Vignart
 de leur marque ordinaire avant qu'ils ne

Jeanne Croignart mais nicolas francois franc
 Charles Bernard deuchtre Et jacques joseph
 foulon ont signes avec moy avant d'aller se voir
 l'un de se tous interpellés.
 Marque X De pierre joseph Vignart
 Marque X De jeanne francoise Croignart
 Marque X De francois benoit Vignart
 nicolas francois franc
 charles Bernard deuchtre
 jacques - joseph foulon
 M. 1774.6.27

L'an de grace mil sept cent soixante
quatorze le vingt septieme jour du mois de juin
après la publication de trois bans de mariage
par deux dimanches et la fete de saint jean
baptiste consecutivement tant dans cette paroisse
que dans la paroisse de Liettle diocese de boulogne
et d'hallinnes entre pierre joseph Viquart jeune
homme majeur natif de la paroisse de st hilaire
et demurant depuis longtems dans la paroisse de
liettle diocese de boulogne fils de francois joseph
et de marie therese Varlet d'une part et jeanne
francoise broignart fille mineure de cette paroisse
de Wizernes aiant demeuré un an et demi dans la
paroisse de Liettes et aiant demeure depuis dans la
paroisse d'hallinnes l'espace de trois mois fille legitime
de jean baptiste et d'angelique francoise Lescieux
d'autre part et n'ayant reconnu aucun empechement
a leur mariage je soussigné prêtre curé de cette
paroisse du consentement des peres et meres respectifs
les ay lié et conjoint par les liens sacres du
sacrement de mariage en presence de nicolas
francois franc , francois benoit Viquart frere au
mariant charles bernard denekre cousin maternel
a la mariante et jacques joseph foulon qui ont
tous signés avec moy . pierre joseph Viquart , jeanne
francoise broignart et francois benoit Viquart
de leur marque ordinaire aiant declarés ne
sçavoir ecrire mais nicolas francois franc
charles bernard denekre et jacques joseph
foulon ont signés avec moy aiant declarés sçavoir
ecrire de ce tous interpellés ./.

marque + de pierre joseph Viquart

marque + de jeanne francoise broignart

marque + de francois benoit Viquart

nicolsas francois francq

charle bernard denekre

jacque joseph foulon

A.f.b. Kindt curé de vvizernes